Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS05_OCT26-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Jeudi 15 octobre 2026
***Date convocation* : 05/10/2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le cinq octobre 2026, s'est réuni, le jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**21**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**2**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF),
Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV),
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35),

Délégués suppléants : M. Bertrand DESILLE (DS Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (DS Smictom SE35) remplace M. Antoine DURAND (DT Smictom SE35).

Pouvoir : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF) a donné pouvoir à M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) a donné pouvoir à Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV).

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Dominique FROC (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF), M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV), Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV), Mme Myriam RABANNE (DT Smictom PDV), Mme Fabienne BELLOIR (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Arnaud VOISINNE (Smictom SE35),
M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF), M. Daniel CORVAISIER (Smictom PDF), Mme Patricia DESANNAUX (Smictom PDF), Mme Sylvie GALODE (Smictom PDF), Mme Maryvonne HUBEAU (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), Mme Chrystèle NOEL (Smictom PDV), M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35), Mme Françoise HEULOT (Smictom SE35),

Secrétaire de séance : M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF)

ip

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
20 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS05_OCT26-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 15 octobre 2026

DELIBERATION N°TE CS05
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER : adoption

M. Daniel BALLUAIS, Vice-Président « Finances-RH » expose :

Par délibération n° 6 du 8 Novembre 2023, S3T'ec a validé le passage à la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.
Ce règlement (en annexe) doit notamment préciser :
- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels
- Les modalités d'information du Comité syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce règlement est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte d'S3T'ec et à son logiciel de gestion financière :
- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER, TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :
- **ADOPTE le règlement budgétaire et financier (RBF), tel que présenté,**
- **CHARGE le Président, ou son représentant, de sa mise en œuvre,**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**

Présents : 21
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 23
Nombre de voix pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

S3Tec

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel